

ÉCHÉANCIER DES ENVOIS PAR COURRIEL DES ÉTATS DE COMPTE ET DES PAIEMENTS POUR L'ANNÉE 2022-2023

Principes :

- La période de facturation est d'une (1) semaine à la fois (du dimanche au samedi).
- L'envoi courriel de la facture/état de compte : Minimum 1 fois par mois selon l'échéancier suivant soit, au plus tard, le 1^{er} vendredi du mois pour les semaines complètes du mois précédent.
- Les paiements par Internet sont à privilégier (Accès D, banque Nationale et de Montréal).
- Une facturation anticipée selon les réservations prévues sera incluse sur votre état de compte de décembre 2022 et de juin 2023.
- Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.
- Toutes les sommes reçues après le 30 juin seront encaissées dans l'année scolaire suivante.

DATE LIMITE DE PRODUCTION DES ÉTATS DE COMPTE	DATE LIMITE POUR FAIRE VOTRE PAIEMENT (10 JOURS OUVRABLES)	SEMAINES FACTURÉES (NOMBRE DE JOURS)
6 septembre	16 septembre	Du 24 au 2 septembre (4 jours + 4 pédagogiques si votre enfant était présent)
3 octobre	13 octobre	Du 5 septembre au 30 septembre (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
6 novembre	16 novembre	Du 3 octobre au 4 novembre (23 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
5 décembre	15 décembre	Du 7 novembre au 2 décembre (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
12 décembre	23 décembre	Du 5 décembre au 23 décembre (15 jours) Facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts.
<p>Afin d'éviter des erreurs sur les relevés fiscaux, nous vous enverrons une facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. Nous vous demanderons de vérifier :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le nom du payeur (le reçu d'impôt est transmis au parent payeur); 2. L'adresse; 3. Tous les soldes doivent être à zéro au 23 décembre 2022; 4. Rappel : Il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet; 		
6 février	16 février	Du 9 janvier au 3 février 2023 (18 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
6 mars	16 mars	Du 6 février 2023 au 24 février 2023 (14 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
3 avril	13 avril	Du 6 mars au 31 mars (18 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
1 ^{er} mai	11 mai	Du 3 avril au 28 avril (17 jours + 1 pédagogique si votre enfant était présent)
5 juin	15 juin	Du 1 mai au 2 juin (21 jours + 2 pédagogiques si votre enfant était présent)
12 juin	23 juin	Semaines du 5 au 23 juin : facturation anticipée selon les fréquentations prévues et les ajouts. (15 jours)
<p>Dû à la fermeture de l'année financière au 30 juin, il est important de prendre en considération qu'un délai de 2 à 3 jours est nécessaire pour recevoir, dans notre système, votre paiement par internet.</p>		
<p>TOUS LES COMPTES DOIVENT ÊTRE ACQUITTÉS (solde à 0\$) LE 23 JUIN 2023</p>		
<p>*Les journées pédagogiques du 27 et 28 juin seront facturées à l'avance selon les fréquentations prévues et si votre service de garde est ouvert.</p>		